



**Syndicat National des Industries
de Roches Ornamentales
et de Construction**

Paris le 8 novembre 2018

**Monsieur G rald Darmanin
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12**

Monsieur le ministre

Le Syndicat national des industries de roches ornementales et de construction est une organisation professionnelle repr sentative des activit s d'extraction et de transformation des pierres naturelles comme le granit, le calcaire ou encore le marbre.

Depuis 2007, notre activit , frapp e de plein fouet par la crise  conomique et soumise   une concurrence internationale particuli rement vive, a perdu plus d'un tiers de son chiffre d'affaires et la moiti  de ses effectifs salari s, entrainant la disparition de nombreuses entreprises et laissant le reste des op rateurs nationaux dans un  tat d'extr me fragilit .

Cette d gradation s'est faite au seul profit des produits d'importations dont la part dans le march  national est pass e, sur la m me p riode, de 36   48% soit une augmentation de 33%.

Dans ce contexte d j  extr mement tendu, votre volont , exprim e dans le projet de loi de finances 2019, d'interdire, d s le 1^{er} janvier 2019, l'utilisation du GNR pour nos engins de chantiers va, par sa soudainet  et son ampleur, avoir des cons quences d sastreuses sur nos entreprises et nos emplois.

En effet et au-del  de l'impact n gatif de cette mesure sur l'ensemble des activit s extractives qui a d j  fait l'objet d'un pr c dent courrier de la part Nicolas Vuillier, pr sident de l'UNICEM, et auquel nous adh rons totalement, notre profession pr sente une particularit  qui va h las d multiplier l'effet n faste de votre mesure sur nos entreprises.

Contrairement   la plupart des secteurs d'activit s frapp s par cette interdiction qui op rent essentiellement sur le march  national, nos entreprises sont soumises   une concurrence internationale extr mement vive de pays qui b n ficient de conditions particuli rement favorables qui leur permettent de proposer des produits   des prix inf rieurs, selon les mat riaux et les produits, de 10   15%   ceux des produits nationaux.

Au-del  de l'impact environnemental  vident de ces importations notamment en termes de production de Co2 li e   leur transport qui semble pourtant  tre la principale motivation du gouvernement dans cette affaire, l'interdiction du GNR pour nos engins va entrainer une augmentation de nos co ts de production de l'ordre de 4   8% qui va imm diatement peser sur nos charges, faire dispara tre des marges d j  extr mement faibles et placer nos entreprises directement dans le rouge.

Elle va surtout accro tre de 50% l'avantage co ts des produits import s et grever d'autant notre comp titivit  future.



**PIERRE
NATURELLE**

SNROC est membre de l'UNICEM

SNROC, 3, rue Alfred Roll, 75849 PARIS - T l phone : 01 44 01 47 01 / T l copie : 01 40 54 03 28 - contact@snroc.fr

www.snroc.fr



**Syndicat National des Industries
de Roches Ornamentales
et de Construction**

Nos entreprises, dont la taille est extrêmement réduite ne peuvent pas absorber un tel surcoût. Elles vont donc souffrir et disparaître pour bon nombre d'entre elles, entraînant la suppression de nombreux emplois le plus souvent dans des zones rurales déjà durement touchées par la désertification et la désindustrialisation.

Mais à long terme c'est la France toute entière qui risque de pâtir de cette mesure. En effet notre activité participe à la valorisation de notre cadre de vie et à l'entretien du patrimoine bâti qui font la fierté de notre pays et contribue ainsi largement à son attractivité internationale qui s'est concrétisée en 2017 par la visite de 90 millions de touristes. Qu'en sera-t-il demain si nous n'avons plus les matériaux pour restaurer nos châteaux, nos églises et nos musées ?

C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui, de sauver notre patrimoine, de défendre l'environnement, de ne pas alourdir notre balance commerciale et de sauvegarder la pérennité de nos activités en permettant aux entreprises d'extraction et de transformation de pierres naturelles de continuer à utiliser le GNR dans les mêmes conditions que celles retenues dans l'article 19 du PLF 2019 pour les agriculteurs avec lesquels nous partageons d'ailleurs de nombreuses caractéristiques.

Cette mesure se justifie pleinement si on examine, compte tenu du nombre restreint d'entreprises du secteur, la pertinence réelle d'une taxe dont le coût social et économique pourrait s'avérer beaucoup plus élevé que le bénéfice qu'elle pourrait rapporter au budget de l'état.

Certain que vous êtes sensible à nos préoccupations et que vous avez à cœur de défendre les entreprises et les emplois français, je souhaite pouvoir vous rencontrer au plus vite accompagné d'acteurs de terrain dont le témoignage sera, à mon sens, particulièrement utile pour mesurer à la fois le désarroi et la détermination de notre profession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le président
Sylvain Laval



**PIERRE
NATURELLE**

SNROC est membre de l'UNICEM

SNROC, 3, rue Alfred Roll, 75849 PARIS - Téléphone : 01 44 01 47 01 / Télécopie : 01 40 54 03 28 - contact@snroc.fr

www.snroc.fr